



EFFICACITÉ CA

Le plan d'engagement vers la réussite

Numéro 3, mars 2022



EFFICACITÉ CA

Voici le troisième des six bulletins d'information du ministère de l'Éducation visant à vous permettre d'approfondir vos connaissances sur le conseil d'administration et son environnement.

Ce bulletin répond aux questions fréquentes au sujet du **plan d'engagement vers la réussite (PEVR)**.

Calendrier de travail* – Planification stratégique du Ministère et du réseau scolaire

Hiver 2022 : Comités de réflexion stratégique et communication en continu avec le réseau

Décembre 2022 : Transmission d'orientations pour les PEVR

Avril 2023 : Diffusion du plan stratégique du Ministère et des modalités de dépôt des PEVR

1^{er} juin 2023 : Date limite pour la transmission des PEVR au Ministère

1^{er} septembre 2023 : Entrée en vigueur des PEVR

* Les dates sont provisoires et présentées à titre indicatif.

Définition du PEVR

- Le plan d'engagement vers la réussite est un **outil de planification** permettant au centre de services scolaire (CSS) de faire connaître à la population, en toute transparence, ses engagements ayant pour but d'assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes.
- Le PEVR doit :
 - être cohérent avec les objectifs du plan stratégique du Ministère;
 - s'harmoniser avec la période d'application de ce plan stratégique.

Objectifs du PEVR

- Cibler les besoins prioritaires des élèves en sollicitant tous les acteurs d'une communauté éducative;
- Engager le CSS dans sa mission d'augmenter le nombre d'élèves qualifiés, peu importe leur cheminement scolaire (primaire, secondaire, centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes);
- Favoriser la cohérence entre tous les paliers du système scolaire québécois (Ministère, CSS et établissements).

Rôle du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERE) dans le PEVR

- Élaborer un PEVR et le proposer au CA du CSS;
- Analyser les résultats des élèves et formuler des recommandations au CSS quant à l'application du PEVR;
- Promouvoir, auprès des établissements, les pratiques éducatives issues de la recherche et liées aux orientations du PEVR.

Approbation du PEVR par le CA

- Le CA peut préalablement :
 - communiquer ses attentes au CERE;
 - questionner le CSS au sujet de sa collecte de données sur les élèves et de l'exploitation de ces dernières;
 - vérifier que le comité de répartition des ressources a obtenu toute l'information nécessaire sur les besoins des différents milieux;
 - s'assurer de la cohérence entre l'attribution des ressources au sein du CSS et le PEVR.

Suivi du PEVR par le CA

Exemples de questions de suivi :

- Comment seront communiquées les orientations du PEVR?
- Quels outils de suivi des objectifs du PEVR seront mis en place?
- Comment seront évalués les impacts des ressources investies sur la performance pour chaque objectif du PEVR?

Pour plus d'information...

- Guide : *Le plan d'engagement vers la réussite*
- On gagne à s'inspirer des meilleures pratiques :
 - Le CSS Marguerite-Bourgeoys a reçu le Prix d'excellence de l'administration publique du Québec, notamment pour la publication du référentiel *Pour la gestion efficace d'un service*.



Des questions, des pistes d'amélioration ou des pratiques à partager?

Communiquez avec nous!

gouvernance@education.gouv.qc.ca